

Affaire n°2020-007

ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Vu la délibération n°2020-006 Fixant à huit le nombre d'administrateurs du CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les éléments comme suit.

Article 1^{er}

Le Conseil Municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste des candidats	- Liste 1 : BRAS PANON ENSEMBLE ET POUR TOUS - Liste 2 : BRAS PANON EN CONFIANCE - Liste 3 : /
Nombre de votants	33
Nombre de bulletins	33
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	29
Répartition des sièges	- Liste 1 : 3 Sièges - Liste 2 : 1 Sièges - Liste 3 : /

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1. MME **ALLY** **Micheline**
2. MME **SEYCHELLES** **Nathalie**
3. M. **STAINCQ** **Frédéric**
4. MME **SIN-LEE-SOU** **Carole**

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président et le Directeur Général des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



Le Maire

Jeannick CHAPPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200728-2020-007-AR
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020